

17 mars

La place des retraité.e.s : un objet de débats et de luttes

Marylène Cahouet, secrétaire nationale du SNES-FSU, responsable du secteur « retraités » est revenue sur les enjeux essentiels afin d'alerter les retraités et de construire des avancées dans un cadre syndical et intersyndical.

Le vocabulaire utilisé est un enjeu . Exemples :

Le terme « **retraité** » : « Retrait/ retraite... » n'est pas très porteur, quand en espagnol le terme utilisé est « jubilacion » dont la connotation est autrement... jubilatoire.

Cependant, être « retraité » représente un statut social, fondé sur des droits ...

...qu'il faut défendre pour ne pas être enfermé dans le **statut arbitraire** de « **personne âgée** » que les textes officiels affectionnent (ex : le « R » de « retraité » a disparu dans les nouvelles instances consultatives. Ex : les CODERPA, Comités Départementaux des Retraités et Personnes Âgées sont devenus des CDCA Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie).

Dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement, le terme de **retraité** est quasiment inexistant !

Les pensions des retraité.e.s ne sont pas des « prestations » comme nous l'a dit un haut fonctionnaire ni des « indemnisations » comme mentionné oralement par E. Macron. C'est un **salaires ou une rémunération continué.e**, principe de la solidarité intergénérationnelle. On ne cotise pas chacun pour soi.

Les retraité.e.s sont 16 Millions et seront un tiers de la société en 2040. A quelle place ?

Les retraité.e.s « inutiles » voire « égoïstes »? Leur rôle social grandit au contraire :

- ♦ face au manque de réponses collectives, de plus en plus de retraité.e.s deviennent des « aidants » pour leurs parents, leurs proches, et des appuis financiers pour leurs enfants.
- ♦ Face aux besoins associatifs, nombre de retraités animent des associations, des collectivités, participent à des actions bénévoles et sont loin d'être « inactifs »

Les retraité.e.s « nantis » ?

Oui, la retraite est un droit et c'est le moment de la vie où le temps est enfin libéré « *pour mener à bien ce dont on a rêvé ... à condition de réunir pour cela les conditions de santé et de ressources* » rappelle Marylène Cahouet.

Mais leur pouvoir d'achat se dégrade (voir bilan du

questionnaire p 2 et 3) et les projets des politiques publiques visent à le réduire encore. La discrimination récente de l'augmentation orchestrée par les mutuelles y contribue.

« On vieillit comme on a vécu » rappelle Bernard Ennuyer, sociologue spécialiste de ces questions. Les différences sociales sont équivalentes entre les jeunes et entre les plus âgés.

Il est nécessaire d'agir

- ♦ **A celles et ceux qui s'interrogent** sur le besoin d'un syndicalisme des retraités , nous disons qu'il s'agit de regrouper des individus plus dispersés qu'avant pour garder des objectifs communs et les rendre possibles.
- ♦ **C'est pourquoi le SNES-retraités** avec la SFR-FSU sont présents dans le groupe des 9 organisations de retraités qui organisent ensemble manifestations, interventions auprès des pouvoirs publics, colloques ...
- ♦ « **Nous sommes des passeurs** » souligne Marylène Cahouet. Par exemple il s'agit de défendre ensemble le système des retraites par répartition, fondé sur des financements solidaires dans l'intérêt des retraités d'aujourd'hui et pour ceux à venir. L'« alignement » des régimes de retraite entre public et privé ne créerait pas d'égalité, au contraire et doit être combattu.

Pour être entendus il faut obtenir :

- ♦ la présence des organisations syndicales au Haut Conseil de l'Age et dans les instances diverses (CDCA)
- ♦ la mise en place d'une instance officielle où puissent être posée la question de la revalorisation des pensions, indexées sur les salaires
- ♦ la poursuite de l'action unitaire pour nos revendications avec une mobilisation plus large encore.

Il ne s'agit pas d'adapter la société au vieillissement, mais bien d'agir ensemble pour construire une société plus juste pour tous les âges !

Mireille Breton

Le 17 Mars , une trentaine de syndiqués retraités de l'académie se sont réunis pour faire le point et débattre

Le financement de la Sécurité Sociale et ses enjeux

Compte rendu de l'intervention de Monique Daune, secrétaire nationale du SNES

Depuis 1945, la Sécurité Sociale (avec notamment l'Assurance Maladie Obligatoire), est au centre de notre "modèle social" avec, pour principe **l'universalité et la solidarité** : « Cotiser en fonction de ses ressources ; être soigné en fonction de ses besoins ». Si, en 1945, le rapport des forces n'a pas permis de mettre en oeuvre un remboursement des soins à 100%, le taux retenu, 80%, et le financement lié au travail ont érigé une protection des salarié-es par rapport aux aléas de la vie.

Or on constate aujourd'hui une nette dégradation de la situation :

la part de l'Assurance Maladie Obligatoire dans les remboursements, est tombée à moins de 50% pour les soins de ville ; les 2 principes fondateurs : solidarité et universalité sont mis à mal. La part des cotisations sociales (salariales et surtout patronales), et avec elles le salaire socialisé se réduit comme peau de chagrin.

Quant à l'universalité de l' AMO, elle est minée par le basculement des remboursements sur les patients par les complémentaires, profondément inégalitaires. Sous la pression de la concurrence, les mutuelles s'orientent de plus en plus vers un système assurantiel qui détermine les cotisations, non plus proportionnellement aux revenus mais en fonction de l'âge et du contrat choisi. On voit donc surgir **un système à plusieurs vitesses**. Cf article de Grimaldi du Huffington Post (1)

Le rôle de la CSG: une fiscalisation croissante du financement

Créée en 1991 par M. Rocard, au nom déjà de la compétitivité et d'un allègement des cotisations patronales, la Contribution Sociale Généralisée est un prélèvement obligatoire qui participe au financement de la Sécu.

Ce n'est pas une cotisation sociale car elle n'ouvre pas de droits à affiliation aux régimes sociaux ni à prestations sociales; ce n'est pas un impôt au sens propre du terme car ses recettes sont pré-affectées. : 60% = assurance maladie ;11% = prestations familiales ;11% = retraites et perte d'autonomie/dette sociale

Mais n'est-ce pas une façon de fiscaliser la Sécurité sociale puisque, en rupture avec le financement socialisé par la cotisation, son montant est indexé sur les revenus? L'assiette inégalitaire retenue épargne largement les revenus du capital.

Elle est prélevée pour 89% sur les revenus d'activité ou de remplacement, contre 11% sur les revenus du patrimoine et du capital: sur les 97 Mds que rapporte la CSG - soit plus que l'impôt sur les revenus - 66 Mds sont issus des revenus d'activité, 19,9 Mds des revenus de remplacement. Ce sont donc **les actifs, les retraité-es et les chômeurs** qui en supportent le plus grand poids. De **1,1%** à sa création, le taux

est passé à **6,6%** pour les retraités **7,5%** pour les actifs. Ainsi le financement de la Sécurité Sociale dépend plus étroitement des choix politiques et budgétaires du gouvernement.

Le SNES et la FSU continuent donc de condamner la CSG et revendiquent sa transformation progressive en cotisation sociale.

Les bases de notre système de protection sociale ébranlées

On constate par ailleurs la diminution programmée du financement par les cotisations sociales (salariales et surtout patronales). En 1959, il est de 76,8%, et tombe à 61,2% en 2015 (DREES). Dans ce financement, la part patronale passe de 82% en 1959 pour 18% de cotisations salariales, à 58% pour 42% de cotisations salariales en 2011.

Le désengagement patronal dans ce financement, grâce aux mesures obtenues, est patent! Ce n'est pas ce qui a endigué le chômage qui pèse sur la masse des cotisations.

Nos Revendications

Pour le SNES et la FSU, la reconquête de la Sécu pour tendre vers une prise en charge à 100% des soins est une exigence sociale. Le débat lancé par Didier Tabuteau, André Grimaldi, Frédéric Pierru pour aller dans ce sens en intégrant les mutuelles au sein de la Sécu reste ouvert.

Si de nombreuses mesures sont nécessaires, les questions du financement, en volume et en nature, dont il faut défendre le caractère solidaire, posent l'exigence d'une redistribution des richesses produites et d'une mise à contribution de tous les revenus. Vaste programme auquel on ne renonce pas!

Laurence Gauthier

1) <http://www.huffingtonpost.fr/andr-grimaldi/programme-fillon-mutuelle-secu/>